

Rôle de l'Association

1. Dans le cas d'enseignants étrangers qui sont invités à des conventions/stages, est-il nécessaire que l'association de ce pays soit également informée ?

Réponse de RIMYI : Le RIMYI pense que l'association doit être informée lorsqu'un enseignant donne des conventions, cours ou des stages dans un pays où il n'enseigne pas régulièrement. Il est important que l'association soit au courant de toutes les activités la concernant qui se déroulent dans son pays par le biais d'un canal de communication officiel. Il incombe à l'enseignant/au centre qui invite son collègue d'un autre pays d'informer l'Association de cette invitation. Le RIMYI peut être informé, uniquement dans les cas où l'Association le juge nécessaire.

2. L'association a-t-elle la responsabilité de superviser ces cas ?

Réponse de RIMYI : Non, il n'est pas nécessaire de les superviser. Cependant, certains principes de base doivent être suivis lorsque de telles informations sont reçues - par exemple, s'assurer que l'enseignant invité enseigne à un groupe adapté à son niveau de certification et suit les autres principes d'enseignement établis par Guruji.

3. Cela fait-il une différence s'ils proposent des stages dans des centres de yoga Iyengar reconnus ou dans d'autres centres non dédiés au yoga Iyengar ?

Réponse de RIMYI : En général non, car il est possible que des professeurs enseignent dans des centres sans rapport avec le Yoga Iyengar pour propager les enseignements de Guruji à un public plus large. Cependant, le contexte du pays est essentiel et l'association est donc la mieux placée pour décider si cela fait une différence.

4. Cette communication est-elle également nécessaire pour les cours en ligne, lorsque le stage est organisé dans un pays avec un professeur invité d'un autre pays ?

Réponse de RIMYI : Oui, cette communication est également nécessaire pour les cours en ligne. Il est important que l'Association soit au courant de toutes les activités, en ligne ou hors ligne, liées à notre communauté qui se déroulent dans son pays par le biais d'un canal de communication officiel.

Mentors/Mentorat

7. En supposant que les candidats mentorés par le même mentor aient commencé leur mentorat à des moments différents et suivent des rythmes d'évolution différents, et que tous ne doivent pas nécessairement passer leur certification au cours du même examen, un nombre maximum de candidats par mentor a-t-il été fixé ? Dans l'affirmative, et compte tenu du fait qu'il peut y avoir plus d'un mentor dans le même centre, ce nombre maximal de candidats est-il applicable par mentor ou par centre ?

Réponse de RIMYI : Le nombre maximum de candidats pouvant être mentoré par un enseignant est déterminé par la personne concernée. Une personne expérimentée peut être en mesure de mentorer 3 ou 4 candidats, tandis qu'une personne relativement moins expérimentée peut être en mesure de mentorer 1 candidat au maximum. Guruji a déclaré que le devoir d'un enseignant est de guider, de préparer les étudiants à l'exploration du yoga, ce qui doit être le principe directeur lors de la formation des candidats. Par ailleurs, veuillez consulter les notes concernant les TTC et le mentorat - il est important que toutes les personnes concernées comprennent que le mentorat est très différent d'un programme de formation et qu'il exige du mentor qu'il s'engage pleinement dans l'évolution du candidat et vice versa. Alors que nous entrons dans cette phase de transition, nous devons veiller à ce que personne ne confonde le mentorat avec un simple changement de nom pour TTC - il s'agit de deux choses bien différentes. Nous sommes en train de préparer une note sur les réflexions de Guruji sur le mentorat qui sera ajoutée au document des questions/réponses édité par le RIMYI pour que cela devienne plus clair.

8. Un mentor peut-il/doit-il facturer son mentorat ?
a) lorsqu'il mentore ses propres étudiants ?
b) lorsqu'un mentor accepte de mentorer des pratiquants d'autres enseignants qui ne sont pas certifiés à un niveau leur autorisant d'être mentors ?

Réponse de RIMYI : Le fait de faire payer le mentorat est une question personnelle et, en tant que telle, doit être décidée entre le mentor et le candidat. Nous comprenons que les contextes culturels concernant la rémunération du mentorat peuvent être différents.

Jurés

3. Lors des discussions de décembre 2019 dans le cadre d'Anusasanam, la question a été soulevée de savoir si un mentor pouvait être juré pour son propre candidat. Nous n'avons pas vu cela par écrit et voudrions simplement confirmer que c'est autorisé.

Réponse de RIMYI : Oui, un mentor peut être juré à l'évaluation de son propre candidat.

Enseignants et enseignement

2. Dans la première partie, il est dit que pour obtenir le Niveau 1, il faut avoir l'ancien certificat de Base, plus précisément le Base 1 ou le Base 2. En 2014, Guruji a interdit les détenteurs d'un certificat Base 1 d'enseigner. Depuis lors, nous avons refusé d'autoriser quiconque à enseigner sans un certificat Base 2. S'agit-il d'un changement de politique de la part de RIMYI ou d'un malentendu ? Nous suggérons de modifier le tableau 1 afin d'éviter l'interprétation selon laquelle ceux qui ont obtenu le Base 1 mais ont choisi de ne pas obtenir le Base 2 peuvent désormais se voir accorder le Niveau 1.

Réponse de RIMYI : Merci d'avoir signalé cette erreur - nous apporterons les modifications dans les Directives. Il n'y a pas de changement dans la politique - avoir un certificat Base 1 et Base 2 restent une condition préalable à l'enseignement.

3. Pouvons-nous fixer un âge limite pour obtenir le Niveau 1 ?

Réponse de RIMYI : Non. Guruji a rendu le yoga accessible à toutes les personnes de tous les groupes d'âge et de toutes les nationalités. Il ne serait pas juste de fixer une limite d'âge. Il y a assez de flexibilité dans la certification du Niveau 1 pour tous.

Formations et TTC

3. Quel est le niveau minimum de certification requise pour pouvoir encadrer un TTC ? Y a-t-il d'autres exigences, en plus du niveau de certification, qui doivent être remplies avant de pouvoir diriger un TTC ?

Réponse de RIMYI : Les critères mentionnés dans les Directives sont les mêmes pour l'enseignant qui souhaite être formateur et mentor. Il n'y a pas d'autres exigences.

4. Une période minimale a-t-elle été fixée entre la fin d'un TTC et le début d'un nouveau TTC dispensé par le même formateur ? Si oui, quelle devrait être la durée de cette période ?

Réponse de RIMYI : Pour l'instant, aucune durée de ce type n'a été fixée. Toutefois, il semble que les questions pratiques/logistiques diffèrent d'un pays à l'autre et le RIMYI les traitera comme telles.

Nouveau système de certification

3. A la page 56 des Directives sur les certificats et les évaluations de juillet 2020, nous souhaitons clarifier le rôle de l'enseignant qui recommande un candidat. Nous avons compris, notamment en ce qui concerne l'évaluation de Niveau 1, que les options pour présenter un pratiquant à l'évaluation seraient désormais le mentor ou le formateur. Nous avons compris jusqu'à présent que le professeur référant était une alternative au processus de formation. Nous comprenons vos commentaires sur la différence entre un enseignant référant et un mentor, et nous souhaitons donc préciser si nous sommes obligés d'accepter un candidat à l'évaluation avec la signature d'un enseignant référant comme alternative au mentor. Nous comprenons que cela signifierait que le candidat n'a pas suivi un processus de mentorat ou de formation des enseignants.

Réponse de RIMYI : L'enseignant référant doit connaître le candidat suffisamment bien pour pouvoir partager son impression – La lettre confidentielle est destinée aux membres du jury et doit comprendre les informations suivantes (nom du candidat, durée pendant laquelle le candidat a étudié avec moi (mentor), durée pendant laquelle le candidat m'a aidé (mentor), opinion sur l'ensemble des compétences du candidat, autres remarques spécifiques) pour refléter cela. Il est possible, dans certains cas, que le mentor et le formateur du candidat soient des personnes différentes.

4. A la page 16 des Directives, il y a un tableau détaillant tous les éléments qui doivent être évalués par les jurés pour l'obtention du certificat Niveau 1. Ce tableau se lit comme suit "une situation exprimée par un élève simulateur (pour présenter une situation particulière comme un mal de dos, des vertiges, un inconfort dans une partie du corps, etc.)". Cependant, dans le tableau correspondant à l'évaluation du Niveau 2 (page 19), aucune référence à "présenter une situation particulière" n'est incluse. Avec tout le respect que nous vous devons, nous pensons que l'ordre de ces tableaux a été inversé et que le tableau de la page 19 devrait apparaître à la page 16, et vice versa. Nous ne comprenons pas pourquoi les notions de thérapie seraient exigées le deuxième jour de l'évaluation pour le Niveau 1, mais pas le deuxième jour pour le Niveau 2. Pourriez-vous nous fournir des précisions à ce sujet ?

Réponse de RIMYI : Guruji avait dit que les professeurs niveau Base devaient être capables de traiter des affections mineures comme les douleurs dorsales, les vertiges, l'inconfort dans une partie du corps, etc. - d'où l'inclusion de ce point dans le Niveau 1.

Cela n'est pas inclus dans l'évaluation du Niveau 2, car les candidats ont déjà été testés à ce sujet (au cours du Niveau 1) et le pratiquent très probablement dans leurs classes.

5. A la lecture des nouvelles Directives du RIMYI, il est indiqué qu'un candidat échoue s'il obtient une note entre 4 et 8 pour une partie de l'évaluation. Par exemple, s'il y a trois jurés et qu'ils notent chacun **3- Bon** à un candidat, ce candidat échouera à l'évaluation parce qu'il a échoué à une partie de l'évaluation (*note du traducteur : pour le Niveau 1, il y a une seule partie, l'enseignement ; pour le Niveau 2 il y a deux parties et pour le Niveau 3, il y a trois parties*)?

Réponse de RIMYI : Si nous examinons les différents critères dans la partie enseignement du Niveau 1, il y a un en à 4 (déroulement de la pensée, démonstration, explications et corrections et ajustements) - chacun d'entre eux doit être noté entre 1 et 4. Chaque juré devra attribuer au candidat une note de "3" pour chacun de ces quatre critères, auquel cas la note finale du candidat pour cette composante sera de $3+3+3+3=12$. Supposons que les autres jurés donnent également la même note au candidat. Lorsque vous calculerez la note finale du candidat pour la partie enseignement, vous ferez la moyenne des notes données par chaque juré, c'est-à-dire $12+12+12/3= 12$. C'est pour cette note "12" que vous appliquez ensuite le barème ci-dessous :

4-8 : Échec

9-11 : Rattrapage possible (dans le but d'obtenir un résultat positif)

12-16 : Réussite

Dans cet exemple particulier, le candidat réussira son évaluation pour cette partie de l'évaluation.

Examinons le même exemple, légèrement modifié, pour illustrer une situation d'échec. Si un juré donne les notes suivantes sur les quatre critères :

Déroulement de la pensée :1

Démonstration : 1

Explications : 1

Corrections et ajustements : 1

La note du candidat sera alors de $1+1+1+1=4$. Si les autres jurés donnent également la même note, la note finale du candidat sera $4+4+4/3=4$ - dans ce cas, le candidat échoue.

6. Sur quelle base devrait-on donner à quelqu'un une note de 2 - Moyen ou 3 - Bon dans le nouveau système ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les quatre valeurs

qualitatives ? Excellent, Bon, Moyen, Médiocre afin que nous puissions mieux comprendre le raisonnement qui sous-tend le modèle.

Réponse de RIMYI : Le changement majeur dans la notation est que le candidat est désormais noté globalement pour la partie évaluée, au lieu d'être noté sur des postures individuelles. Les principes d'alignement, d'extension, de direction, de stabilité et de précision sont des caractéristiques objectives essentielles de notre école. Sur ces principes, le juré doit faire une idée subjective. Ces critères n'ont pas été précisés explicitement car ils sont censés être présents implicitement dans le processus de prise de décision. Prenez, par exemple, la partie enseignement, un juré examinera les quatre critères qui contribuent à ce qu'un pratiquant devienne un bon enseignant dans notre système, à savoir le déroulement de la pensée, la démonstration, les explications et les corrections et ajustements. Les principes d'alignement, d'extension, de direction, de stabilité et de précision sont tous applicables à chacun de ces critères mais doivent être considérés dans leur ensemble. Un juré doit juger de façon subjective, en gardant ces principes à l'esprit, pour savoir comment un candidat se situe dans la partie enseignement. Un "bon" candidat obtient de bons résultats sur les quatre critères, à savoir le processus de réflexion, la démonstration, les explications, les corrections et ajustements mais certains aspects particuliers sont à améliorer - c'est là que les retours du juré et son interaction avec le candidat sont essentiels. Un candidat "moyen" a la capacité de devenir "bon", mais il doit travailler beaucoup plus pour améliorer sa compréhension des quatre critères. De même, des critères ont été définis pour la pratique individuelle (qui reflètent la pratique du candidat) et pour la présentation de la situation particulière (qui implique des problèmes thérapeutiques mineurs ou majeurs).

7. Que signifie « pas de chronomètre » pour la pratique dirigée ?

Réponse de RIMYI : La suppression du chronomètre permet de rendre les évaluations plus accessibles. Auparavant, les candidats devaient tenir une posture pendant un certain temps (de 30 secondes à 1 minute) avant de passer à la posture suivante, l'accent étant mis principalement sur l'aspect physique de l'asana. Avec la suppression du chronomètre nous espérons que les jurés regarderont la compréhension et l'approche générales des asana du candidat (pas seulement une pose spécifique), au-delà de l'aspect physique. Par exemple, un candidat senior peut ne pas être capable de tenir une pose d'équilibre comme titibhasana, mais la compréhension et l'approche du candidat se refléteront dans la manière dont il aborde la posture, indépendamment de la durée pendant laquelle il restera dans l'asana.

8. A propos de la pratique informelle de 60 minutes de pratique du jour 1, Niveau 1. Un thème : **A** : les actions des pieds, ou la symétrie du tronc, ou les actions correctes dans les jambes ? Est-ce que cela convient pour le Niveau 1 ?
ou un thème est : **B** : plus de postures debout, ou d'étirements vers l'avant ou plus d'étirements vers l'arrière?
Y a-t-il des principes directeurs pour choisir un thème parmi les options ci-dessus ?

Réponse de RIMYI : Comme il s'agit du Niveau 1 et qu'ils sont pour la plupart des débutants, le thème B sera plus approprié. Les notes sur l'enseignement p. 30 dans les Directives peuvent servir de référence pour la planification des pratiques dans le futur.

9. Pratique de groupe – Nous ne sommes pas sûr que nous ayons tous la même compréhension de ce que l'on entend par pratique de groupe. Il est clair que cette pratique est informelle et que les candidats peuvent poser des questions. Mais nous ne sommes pas sûrs si l'intention est qu'après avoir démarré, chaque pratiquant suive/développe sa propre pratique, ou si c'est une pratique dirigée où chacun travaille sur des asana similaires en même temps ?

Réponse de RIMYI : Le point de départ est le thème. On attend de la personne qu'elle suive sa propre pratique. Il ne s'agit pas d'une pratique dirigée.

10. Pratique dirigée - nous apprécierions quelques indications sur ce que signifie "inclure le plus grand nombre possible d'asana de la liste". Certains d'entre nous considèrent que cela signifie littéralement "autant que possible" (ce qui pourrait représenter la majorité du programme complet à un rythme rapide). D'autres pensent qu'il faut choisir quelques postures de chaque famille, voire même 15 au total, car on peut considérer, par exemple, que si une personne plus âgée ou plus lente fait partie du groupe, le rythme de la pratique dirigée s'adapte à celle-ci.

Je suis enclin à comprendre littéralement « autant que possible », et je pense que si nous avons un groupe de candidats ayant des besoins particuliers, par exemple un groupe plus âgé ou un groupe avec beaucoup de pratiquants blessés, la pratique pourrait être un peu plus lente, mais je ne voudrais pas imposer cela à tous, y compris aux jeunes en bonne santé, donc je me suis demandé s'il y avait un groupe de candidats, disons plus âgés, ou d'autres besoins particuliers, qu'ils pourraient avoir une évaluation séparée plutôt que de faire en sorte que chaque évaluation fonctionne au niveau de la personne la plus faible.

Réponse de RIMYI : L'idée d'inclure autant d'asana est que le candidat puisse démontrer qu'il est familier avec l'ensemble du programme. Les remarques sur le fait de ne pas

pratiquer tous les asana et de pouvoir montrer des variantes a été incluse pour répondre aux préoccupations que vous soulevez concernant les candidats ayant des besoins spéciaux ou les candidats plus âgés. Le juré est libre de fixer le rythme et peut décider en fonction du groupe de candidats - par exemple, s'il s'agit d'un groupe de jeunes candidats, un rythme rapide fonctionnera, mais un rythme plus lent peut être nécessaire pour un groupe de candidats plus âgés. Indépendamment du rythme, l'accent doit être mis sur la compréhension de la forme de la posture par le candidat - pour citer l'exemple des Directives, le candidat doit être capable d'exprimer physiquement et/ou verbalement comment il ira dans la direction de Sirsasana lorsqu'on le lui demandera. Par exemple, en prenant des briques pour le dos, avec l'aide d'un assistant pour soulever les épaules, etc.

11. Pratique dirigée Niveau 3 - nous pensons qu'il sera difficile d'inclure le plus grand nombre possible d'asana du programme du Niveau 3 (et éventuellement du Niveau 2 aussi) en 45 minutes. En gardant cela à l'esprit, pouvons-nous allonger cette session, ou avez-vous d'autres conseils à nous donner ?

Réponse de RIMYI : Oui, vous pouvez modifier - cependant, il est préférable de décider cela en fonction du groupe de candidats - s'il s'agit d'un groupe plus jeune, il serait bon de faire autant d'asana que possible. Si l'ensemble des candidats est plus âgé, le nombre de postures peut être réduit. Il est plus important que les pratiquants aient la possibilité de montrer leur compréhension des concepts, et pas seulement la réalisation physique d'une posture.

12. Cours des membres du jury (Niveau 2+).

Nous comprenons qu'il s'agit fondamentalement de démontrer la sensibilité au Niveau 2 et la perceptibilité au Niveau 3, nous considérons qu'il s'agit de montrer aux candidats comment cela pourrait être fait. Mais il y a eu un doute sur le nombre de postures indiquées :

- Niveau 2. Certains ont interprété que ces 10 postures minimum inter-reliées pouvaient être n'importe lesquelles ; d'autres ont interprété que ces 10 postures minimum devaient être issues du programme du Niveau 2.
- De même, au Niveau 3, certains ont estimé que les 5 postures minimum inter-reliées à intégrer pouvaient être n'importe quelles postures ; d'autres ont estimé que ces 5 postures minimum devaient provenir du programme du Niveau 3.

Pourriez-vous préciser ?

Nous pensons qu'il y a différentes manières pour un jury d'aborder ce cours, par exemple en l'utilisant comme une occasion de démontrer comment travailler progressivement vers des asana plus difficiles, ou de montrer que les asana difficiles peuvent aider à faciliter

l'expérience de la sensibilité et de la perceptibilité dans des asana plus simples. La classe pourrait également être construite autour de quelques asana ou de plus d'asana. Pourriez-vous préciser que toutes ces interprétations sont possibles et qu'il appartient au jury qui construit la classe de faire son propre jugement ?

Réponse de RIMYI : Vous pouvez également inclure des postures du Niveau 1. Il n'est pas obligatoire que les asana proviennent uniquement du programme de ce niveau. En fait, le programme est structuré de telle sorte que tous les Niveaux se construisent à partir du Niveau 1 de manière à démontrer et à développer la sensibilité et la perceptibilité du pratiquant - il serait bon pour le candidat de voir comment les postures du Niveau 1 se construisent jusqu'aux postures du Niveau 2 et ainsi de suite. Selon vos interprétations, le cours des membres du jury est une occasion de démontrer comment travailler progressivement vers des asana plus difficiles, ou de montrer que les asana difficiles peuvent aider à faciliter l'expérience de la sensibilité et de la perceptibilité dans des asana plus simples et que la classe pourrait être construite autour de très peu d'asana ou que plusieurs sont tout à fait appropriés. Il appartiendrait au jury qui construit la classe de faire son propre jugement en fonction du groupe de candidats qu'il évalue.

13. Niveau 1, jour 1 - Est-il possible de modifier l'emploi du temps ?

- matin : 60 min de pratique, + 30 min d'inversées, + 45 min de pratique dirigée, puis on remplit le formulaire, et on discute pendant et après le déjeuner. Avoir 2 heures d'écart entre le déjeuner et la pratique dirigée semble être une "perte de temps".

14. Tout d'abord au Niveau 1, mais cela revient à tous les niveaux, le jour 1, à la page 14 des Directives, 90 minutes sont prévues pour le déjeuner et permettre une certaine convivialité, suivies de 120 minutes de temps libre. Nous estimons que c'est trop long car, culturellement, nous avons un déjeuner léger et cela fait une trop longue journée pour garder la concentration. Nous ne pensons pas avoir besoin de 270 minutes (4,5 heures) pour établir des relations conviviales. La question est de savoir si nous sommes autorisés, en tant qu'association, à réduire ce temps d'une heure.

15. Pourrait-on augmenter le temps de pratique individuelle pour le Niveau 2 et 3 à 20 minutes par candidat (car il ne sera possible d'avoir qu'un maximum de 6 candidats).

Réponse de RIMYI : Il s'agit de durées générales qui ont été fixées en gardant à l'esprit un groupe d'environ huit à dix candidats par évaluation. Il est très important de suivre le déroulé indiqué dans les Directives. Nous vous suggérons de passer plusieurs évaluations avant de prendre une décision sur la modification de l'emploi du temps.